

1. LES STATISTIQUES DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Afin de refléter au mieux les développements intervenus dans le domaine de la politique monétaire, ce nouveau bloc de statistiques fournit des informations sur la situation financière de l'Eurosystème, ainsi que sur les différents instruments retenus par la Banque centrale européenne en vue de l'exercice de la politique monétaire unique.

1.1. LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DE L'EUROSYSTÈME

Conformément à l'article 15.2 des statuts du Système européen de banques centrales (SEBC), une situation financière consolidée de l'Eurosystème doit être publiée sur base hebdomadaire.

Suivant une décision du conseil des gouverneurs, la situation financière consolidée de l'Eurosystème est établie chaque vendredi et publiée le mardi de la semaine suivant son établissement.

1.1.1. La structure

L'objectif de la situation financière consolidée, contenant les actifs et les passifs de l'Eurosystème vis-à-vis des tiers, est de fournir des informations sur les opérations de politique monétaire et les réserves de change.

En ce qui concerne la structure de la situation financière consolidée, une distinction est faite entre les actifs et les passifs à l'égard de résidents de la zone euro et de non-résidents de la zone euro. De plus, les positions libellées en euros et en monnaies étrangères sont également identifiées spécifiquement.

Au sein de la zone euro, les contreparties de l'Eurosystème sont subdivisées en trois secteurs: les contreparties du secteur financier, les administrations publiques et les autres résidents de la zone euro. On notera une subdivision détaillée pour les opérations effectuées avec les contreparties du secteur financier.

1.1.2. Les principes comptables

Conformément aux règles d'évaluation harmonisées de l'Eurosystème, l'or, les réserves de change ainsi que les titres et les instruments financiers sont évalués au prix du marché à chaque fin de trimestre. Les effets nets de la réévaluation sont identifiés séparément dans la situation financière de la première semaine suivant la fin du trimestre. Alors que les plus-values non-réalisées résultant de la réévaluation trimestrielle ne sont pas comptabilisées au compte de profits et pertes mais dans un compte de réévaluation, les moins-values sont portées au compte de profits et pertes.

1.1.3. Le contenu de la situation financière consolidée

Actif

Le poste «Avoirs et créances en or» comprend l'or physique et non-physique sous forme d'or en compte.

Les «Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro» représentent la majeure partie des

Encadré 1: Zone euro

La zone euro regroupe les pays suivants:

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal

En vue de l'élaboration des statistiques monétaires de la zone euro, le territoire français est défini comme suit:

France, Monaco, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion).

Ces dispositions particulières découlent des protocoles annexés au Traité de Maastricht, suivant lesquels les relations monétaires existantes sont maintenues inchangées.